

Aperçu de l'assurance moto ALPHERA intégrable.

Etendue des prestations	Détails
Responsabilité civile	
Droits à dommages-intérêts à la suite de dommages matériels et corporels	Montant assuré: CHF 100 millions
Franchise contractuelle pour tous les conducteurs	CHF 0
Casco collision	
Dommages au véhicule assuré à la suite de collisions	Franchise: CHF 1000.—; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 200.—
Casco partielle	
Dommages au véhicule assuré dus à des facteurs externes	Incendie, événements naturels, glissement de neige, vol, collision avec des animaux, vandalisme, chute d'objets, dommages dus à une assistance, dommages causés par les martres et les rongeurs, y compris les dommages consécutifs
Bris de glace	Bris de toute vitre
Franchise contractuelle par événement	CHF 1000.—; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 0.—
Suppléments	
Dommages au véhicule parqué (y compris les rayures)	Montant assuré: CHF 2000
	Franchise: CHF 0.–
Vêtements de sécurité	
Vêtements de sécurité Choses transportées	Franchise: CHF 0
	Franchise: CHF 0.— Montant assuré: CHF 2000.—
Choses transportées	Franchise: CHF 0.— Montant assuré: CHF 2000.— Jusqu'à CHF 2000.—
Choses transportées Assurance pour toute l'année	Franchise: CHF 0.— Montant assuré: CHF 2000.— Jusqu'à CHF 2000.— Pas de suspension possible en cas de restitution